



GUIDE D'INSCRIPTION SESSION D'AUTOMNE 2009

Le présent document vise à vous fournir les informations nécessaires à votre inscription à la session d'automne de l'Université du troisième âge de l'UQTR. Notez que la **période d'inscription** pour la session d'automne **se termine le 8 septembre 2009**. Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, écrivez-nous à l'adresse courriel suivante : uta@uqtr.ca

Admissibilité

- Tous les apprenants de 50 ans et plus sont acceptés sans préalables et sans égard au dernier diplôme obtenu.

Choix de formations

- Cinq formations et une série de rencontres musicales sont offertes cet automne. Une description détaillée, le nom du formateur, le coût ainsi que la période de la semaine où sera donnée la session de formation sont présentés dans le répertoire accessible sur le site Web de l'UTA.
- Vous pouvez vous inscrire à une ou plusieurs formations et choisir également la série de rencontres musicales.

Frais d'ouverture de dossier et d'inscription

- Les frais d'ouverture de dossier de 30,00 \$ sont payables une seule fois lors de votre première inscription à une session de formation. Votre dossier demeurera actif sans frais pour toutes les sessions subséquentes auxquelles vous vous inscrirez.
- Le montant des frais d'inscription est variable selon la nature de chaque formation et cumulatif selon le nombre de formations choisies. Le coût de chaque formation est indiqué dans le répertoire de formation.
- Tous autres frais résultant de la fréquentation de l'UTA comme les notes de cours, le permis de stationnement, la fréquentation du CAPS, etc., sont à la charge de l'apprenant.
- Les conditions d'annulation et de remboursement sont mentionnées sur la fiche d'inscription.

Fiche d'inscription

- Vous pouvez compléter la fiche d'inscription en ligne sur le site Web de l'UTA ou la télécharger et la remplir au moment désiré.
- Imprimez **deux** exemplaires de la fiche dûment complétée et signez-les. Un des exemplaires vous sera retourné et servira de contrat.
- **Joindre** un chèque ou mandat-poste, couvrant les frais d'ouverture de dossier de 30\$, à l'ordre de : Université du Québec à Trois-Rivières.
- **Joindre un autre chèque** ou mandat-poste, totalisant l'ensemble des frais de formations choisies, à l'ordre de : Université du Québec à Trois-Rivières (**UTA**)
- **Poster à:** Université du Québec à Trois-Rivières (UTA)
Att. Stéphanie Vermette
c.p.500, Trois-Rivières. (Québec) G9A 5H7

Au plaisir de vous compter parmi nos apprenants!

Gaston Bolduc, directeur du comité des relations avec les apprenants



FICHE D'INSCRIPTION

Session automne 2009

Identification de l'apprenant

Numéro de dossier : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____

Adresse : _____ Sexe : _____ Date de naissance : _____

Ville : _____ Courriel : _____

Code postal : _____ Région : _____

Frais d'ouverture de dossier

Payable une seule fois. Par chèque ou mandat-poste au montant de 30,00 \$
à l'ordre de : **Université du Québec à Trois-Rivières**

Frais d'inscription

Joindre **un autre chèque ou mandat-poste**, totalisant l'ensemble des frais des formations choisies,
à l'ordre de : **Université du Québec à Trois-Rivières (UTA)**

SIGLE	LES FORMATIONS	COÛT
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	LES RENCONTRES MUSICALES	<input type="text"/>
Total		0,00 \$

Mode de paiement

Chèque ou mandat-poste acheminé **par la poste** à :
Université du Québec à Trois-Rivières (UTA) c.p.500, Trois-Rivières (Québec), G9A 5H7

Payable par chèque, mandat-poste ou argent comptant sur rendez-vous **au bureau de l'UTA** :
Pavillon Suzor-Côté, bureau 1020, tél. 819-376-5011 poste 2109

Annulation et remboursement

Annulation : L'UTA se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'apprenants est insuffisant. Dans ce cas, le remboursement des frais de formation est complet.

Remboursement : Aucun remboursement ou crédit ne sera autorisé pour annulation d'inscription ou arrêt de présence aux sessions de formation sauf pour raison médicale appuyée par un avis d'un médecin. Dans un tel cas, le solde est remboursé ou crédité au prorata des sessions de formation écoulées. Des frais d'administration de 15 \$ seront prélevés dans le cas d'un remboursement. Toutefois, un crédit n'entraîne aucuns frais d'administration. Une demande ne peut être présentée plus de trois (3) mois après l'arrêt de fréquentation.

Signatures

L'apprenant : _____ Date : _____

Pour l'UTA : _____ Date : _____